

Règlement du jeu-concours du site notretemps.com "Places pour le film « Nature »"

Article 1

Bayard, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège social est situé au 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex, organise sur le site Notre Temps.com, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Gagnez vos places pour le film "Nature" », en partenariat avec la société METROPOLITAN, du 15 décembre 2014 au 21 décembre 2014 inclus.

Article 2

Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, et ayant validé un formulaire d'identification à l'issue du jeu-concours. Il est accessible exclusivement sur Internet, sur le site notretemps.com.

Article 3

Le jeu-concours se présente sous la forme de 5 questions à choix multiples, accessibles sur Internet, dans la rubrique « Jeux-Concours » du site notretemps.com.

Article 4

La participation doit être validée sur notretemps.com au plus tard le 21 décembre 2014 à minuit.

Article 5

Les lots à gagner sont 50 lots de 2 places de cinéma pour aller voir le film « Nature » (sortie en salle le mercredi 24 décembre 2014, réalisé par Patrick Morris et Neil Nightingale).

La valeur de chaque lot est de 20 Euros (prix total TTC pour les 2 places de cinéma).

Article 6

Les membres du personnel de BAYARD et ceux des sociétés ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation de ce concours, ainsi que leur famille, ne peuvent y participer.

Article 7

Les frais de participation à ce jeu-concours sur le site notretemps.com seront remboursés en timbres sur simple demande écrite, libellée à l'adresse suivante uniquement :

JEUX CONCOURS NOTRE TEMPS
APF ATELIER BLANQUI
9 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS

Toute demande adressée à une autre adresse sera considérée comme nulle. Les modalités de remboursement seront les suivantes :

Sur des critères objectifs, il a été déterminé qu'une connexion d'une durée de 3 minutes est suffisante pour participer à ce jeu-concours. Les frais de participation seront en conséquence remboursés sur cette base :

1 connexion = 3 minutes = 1 timbre à 0.10€ (sur la base du tarif local en heure pleine en vigueur)

Sont exclus du remboursement, les personnes bénéficiant d'une connexion par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Inter

En conséquence, un participant au jeu recevra 1 timbre si sa demande est conforme aux modalités décrites dans le présent règlement.

La demande de remboursement devra être adressée à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi.

Cette demande devra mentionner précisément les nom, prénom, adresse de son auteur ainsi qu'une copie de la facture du fournisseur d'accès Internet détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL, ou tout autre accès haut débit à Internet).

Tous les remboursements se faisant par timbres, il n'est pas utile de joindre un RIB à votre courrier.

Article 8

Les 50 gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement aux 5 questions et qui auront validé leur participation avant le 21 décembre 2014 à minuit.

Le tirage au sort sera effectué par la société METROPOLITAN, éditrice du film "Nature".

Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du jeu-concours.

Article 9

METROPOLITAN communiquera à BAYARD la liste des gagnants qui sera publiée sur le site notretemps.com au plus tard le 23 décembre 2014 à 15 heures, soit 2 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours.

A l'issue du tirage au sort, les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants par la société METROPOLITAN.

En cas de non réception des lots, la responsabilité de BAYARD ne pourra être engagée.

Article 10

Dans le cas où la société organisatrice ou les fournisseurs modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité de BAYARD ne pourra être engagée.

Toutefois, si la société organisatrice venait à modifier les lots mis en jeu, celle-ci s'efforcera de les remplacer par des prix équivalents de valeur égale ou supérieure.

Les prix ne pourront être échangés ni contre d'autre prix, ni contre leur valeur en espèces.

Article 11

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure. Aucune responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée de ce jeu-concours.

Article 12

Le gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser ses nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au jeu-concours du seul fait de l'acceptation de son lot.

Le gagnant accepte formellement de réserver l'exclusivité de ses déclarations au site notretemps.com, à l'exception de tout autre organisme, entreprise ou personne qui les solliciterait.

Article 13

Les données postales des participants à ce jeu-concours seront intégrées au fichier de BAYARD PRESSE et pourront être réutilisées par ses services internes et les organismes liés contractuellement à la société, sauf opposition écrite des participants, conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Le droit d'accès, de rectification et de suppression pourra être exercé à l'adresse suivante : Bayard (CNIL) – TSA 10065 – 59714 Lille Cedex 9

Article 14

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la société organisatrice.

Article 15

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, règlement en tous points conforme à l'original déposé à l'étude de Maîtres JOURDAIN et DUBOIS, huissiers de justice associés à Paris XVI.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu-concours et l'interprétation ou l'application dudit règlement.

La participation à ce jeu-concours implique la renonciation à toute action de recours.

Le texte intégral du présent règlement sera disponible ou être obtenu sur le site : www.notretemps.com.